



ACADÉMIE DE MONTPELLIER

Liberté
Égalité
Fraternité



LYCEE POLYVALENT JULES FIL

Lycée des métiers de la santé, du social et de l'industrie

Boulevard Joliot-Curie

CS50076

11890 Carcassonne Cedex

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

réuni le 01 décembre 2022

heure de début de séance : 18 heures 05

heure de fin de séance : 18 heures 55

	NOM Prénom	Qualité
Président de séance	Jean-Louis BECKER	PROVISEUR
Secrétaire de séance	Céline BONAFOS-DENUX	PROVISEURE ADJOINTE

Nombre de membres présents : 21

Quorum : 16

Le *procès-verbal* de la séance du précédent C.A. réuni le 15/11/2022

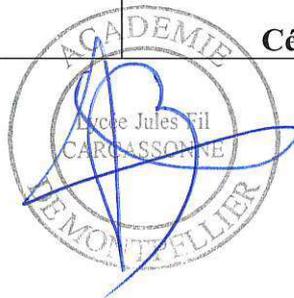
est *approuvé*

est *refusé*

Chapitre	Nature des questions traitées	Nbre de pages	Observations éventuelles de l'Inspecteur d'Académie ou du Recteur
I	AFFAIRES FINANCIERES	4	
II			
III			
IV			
V	CONVENTIONS	1	
VI			
VII			
VIII			
IX			
X			
XI	QUESTIONS DIVERSES	2	
	TOTAL	7	

le 05 décembre 2022

Signature du Président de séance	Signature du Secrétaire de séance
Jean-Louis BECKER	Céline BONAFOS-DENUX





ACADÉMIE DE MONTPELLIER

Liberté
Égalité
Fraternité



LYCEE POLYVALENT JULES FIL

Lycée des métiers de la santé, du social et de l'industrie

Boulevard Joliot-Curie

CS50076

11890 Carcassonne Cedex

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 01/12/2022

sous la présidence de : Monsieur Jean-Louis BECKER

		Présents	Absents	Excusés
REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION				
- Chef d'établissement : M. BECKER Jean-Louis		X		
- Adjoint : Mme BONAFOS-DENUX Céline		X		
- Gestionnaire : M. ARNAL Joël		X		
- Conseiller Principal d'Education : Mme PASCAL		X		
- Directeur adjoint S.E.G.P.A. :				
- D.D.F.P.T. : M. MARESCAL Laurent		X		
PERSONNALITES				
- de la collectivité de rattachement : M. ANDRIEU Philippe M. COSTE Alain			X	X
- de la commune siège et éventuellement groupe de communes		1 – Mme BARDOU Magali 2 – Mme RIVEL Tamara	X	X
- qualifiées		M. TIBERTI Christian		X
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS				
- au titre des personnels d'enseignement, d'éducation				
1 – Mme VIALANEIX Myriam		X		
2 – M. DAYET Matthieu		X		
3 – M. SOULIE Michel		X		
4 - Mme FAUSSIE Nouria		X		
5 – Mme CORRADIN Dominique, suppléante		X		
6 – M. DENJEAN David		X		
7 – M. GHAOUTI Anthony		X		
- au titre des personnels A.T.O.S.S. :				
1 – M. BATIGNE Frédéric		X		
2 – M. BRIARD Jean-Marie		X		
3 – Mme BOLZE Catherine, suppléante		X		
REPRESENTANTS ELUS PARENTS ET ELEVES				
-parents	1 – Mme ROLLAND Sandrine	X		
	2 – Mme POCHODAJ Valérie	X		
	3 - Mme PEYRAUD Sabrina			X
	4 – Mme CANAL Isabelle	X		
	5 – Mme BURGAT Christine, suppléante	X		
- élèves	1 – Mme HUET Rose-Gabrielle		X	
	2 – Mme LAHMER Khadija		X	
	3 – Mme VILLE-HERICHER Marylou		X	
	4 - Mme ALAUX Camille		X	
	5 – M. MARTINEZ Xavier	X		
MEMBRES CONSULTANTS				



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LYCEE POLYVALENT JULES FIL
Lycée des métiers de la santé, du social et de l'industrie
Boulevard Joliot-Curie
CS50076
11890 Carcassonne Cedex

CHAPITRE
et
NATURE DE LA QUESTION TRAITÉE

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- *Séance du* : 01/12/2022

- *N° de séance* : 3

Chapitre : I

Nature : **AFFAIRES FINANCIERES**

I – LE BUDGET 2023 (ANNEXE I):

Monsieur Arnal, adjoint gestionnaire, explique les principes du droit budgétaire d'un EPLE, budget en lien avec l'enseignement :

Budget en services, comprend une section de fonctionnement.

Il fait également un point sur les effectifs du lycée.

Puis, Monsieur Arnal, adjoint gestionnaire, explique les prévisions des recettes. Il note que pour les activités pédagogiques, la dotation de fonctionnement intègre maintenant la location des installations d'EPS. D'où une perte sur la subvention régionale.

Pour le SRH, il y a moins de recettes d'internat car moins d'élèves. Le collège Jules Verne reverse directement au Département de l'Aude. Dernière année pour le dispositif « l'Occitanie dans mon assiette ».

Pas de question.

Ensuite, Monsieur Arnal, adjoint gestionnaire, explique la partie dépenses : Malgré la baisse du reversement et de la hausse des tarifs énergétiques, maintien des crédits d'enseignement. A voir en 2024 si encore possible.

Il évoque aussi le Pass culture qui permet des visites de lieux de culture (cinémas, musées, monuments...) : plus de 30 000 euros pour réservation de visites, de lieux de culture. Rectorat qui paie directement le fournisseur.

Sur l'ALO, des difficultés sont prévues pour l'an prochain. D'habitude, un point moins de la moitié de la DAF, maintenant 61 % = hausse de 83 000 €. Il se peut que l'établissement doive faire face à des hausses de tarifs l'an prochain mais la Région ne souhaite pas que l'on estime trop fortement les tarifs. La Région s'est engagée à aider les EPLE pour 2023.

Les dépenses du SRH sont essentiellement liées aux denrées alimentaires.

Pour ce qui est des Bourses : nous retrouvons cette année, un taux habituel de boursiers qui reste cependant un taux élevé.

Au sujet des frais concernant le nettoyage des locaux, les hypothèses hautes sur charges de nettoyage liées au COVID19, peuvent être baissées aujourd'hui.

Monsieur Arnal, adjoint gestionnaire, explique l'écart entre le montant total des dépenses et des recettes lié à 3 éléments : amortissement (joue sur le résultat mais pas sur la capacité d'autofinancement) ; prélèvement sur fonds de roulement pour la section de fonctionnement ; ouverture de 5000€ pour précaution sur la section d'investissement.

Il précise que le plancher de fond de roulement est non atteint car il est au-dessus = 50 jours.

Mme Faussié, représentante des enseignants : A combien l'an dernier ?

A 83 jours. Monsieur Arnal, adjoint gestionnaire, avait prévu un peu large en raison des dépenses énergétiques.

Problème de factures avec Véolia qui est évoqué. Monsieur Dayet, représentant des enseignants, avait compris qu'au dernier conseil d'administration, la Région en devait financer une partie.

Monsieur Arnal, adjoint gestionnaire explique que ce sera le cas en 2024 et que la Région choisit le prestataire. Il précise que cela ne doit pas passer directement par la Région car cela pose un problème pour l'autonomie de l'EPLE.

Mme Vialaneix, représentante des enseignants, interroge sur la baisse de la dépense OFRH sur le SRH.

Monsieur Arnal, adjoint gestionnaire, répond que la somme correspond à la baisse d'activités au niveau des internes et à la prise en charge directe par le collège Jules Verne de ce reversement auprès du Département de l'Aude.

Question aussi sur la baisse de la reprographie : Monsieur Arnal, adjoint gestionnaire, souligne qu'elle correspond au réel. En revanche, hausse du coût du papier pour les carnets de liaison avec une réserve pour le mouvement d'élèves.

Le Conseil approuve le budget primitif 2023.

II – LES CREDITS GLOBALISES 2022 :

Le Conseil adopte la nouvelle répartition des crédits globalisés pour 2022.

III – PROJET ERASMUS : GANDIA VALENCIA ESPAGNE :

Echange Monsieur Arnal, adjoint gestionnaire, Mme Vialaneix, représentante des enseignants : coquille sur le nombre de semaines.

Le Conseil autorise l'organisation d'une mobilité scolaire dans le cadre du programme ERASMUS+ à Gandia (Espagne) du 22 janvier au 17 février 2023 pour 4 élèves avec une participation volontaire des familles de 60 €.

IV – PROJET ERASMUS : ROME ITALIE :

Le Conseil autorise l'organisation d'une mobilité scolaire dans le cadre du programme ERASMUS+ à Rome du 18 au 25 février 2023 pour 7 élèves avec une participation volontaire des familles de 50 €.

ANNEXE I



RAPPORT SUR LE PROJET DE BUDGET 2023

Le budget d'un EPLE est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les dépenses et les recettes d'un exercice (article 7 du décret du 7/11/2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique).

Il est constitué par l'ensemble des comptes qui décrivent pour une année civile toutes les ressources et toutes les charges permanentes de l'établissement. Il respecte l'instruction codificatrice (IC) M9.6.

Le projet de budget est établi dans le respect des grands principes généraux du droit budgétaire : annualité, unité, universalité, spécialité et équilibre.

Le budget est divisé en services dont l'appellation est identique en dépenses et en recettes. Il comprend une section de fonctionnement : trois services généraux [Activités pédagogiques (AP), Vie de l'élève (VE) et Administration et logistique (ALO)] et deux services spéciaux [Restauration et hébergement (SRH), Bourses nationales (SBN)]. La section des opérations en capital (OPC) complète l'architecture budgétaire du lycée.

L'effectif du lycée est passé de 1 676 élèves le 28 novembre 2021 (dont 244 étudiants) à 1 549 (dont 212 étudiants) le 29 novembre 2022 (- 7,58 %). Pour rappel, en septembre 2018, le lycée comptait 1 763 élèves.

1. Les prévisions de recettes.

La principale ressource du lycée, la dotation annuelle de fonctionnement (DAF) allouée par la Région Occitanie est en hausse (+ 45 923 € soit + 9,56 %) pour s'établir à 526 112 € (soit 339,65 € / élève) contre 480 189 € (soit 286,51 € / élève). On la retrouve aux services AP et ALO. La Région a modifié son mode de calcul de la DAF pour 2023. Un coefficient de majoration de 25 % sur les dépenses de viabilisation a été appliqué.

Activités pédagogiques (AP) : ce service intègre principalement une part de la dotation de fonctionnement (106 680 € soit - 2 889 €), les soldes estimés pour les mobilités ERASMUS+ (110 000 €), la taxe d'apprentissage (25 000 €, inchangée), les crédits globalisés (9 500 €), la subvention régionale pour le projet Sim'Occitanie (2 800 €), la vente d'objets confectionnés du bac pro Métiers de la Sécurité (1 000 €), la subvention rectorale pour matière d'œuvre lors des examens (1 000 €) et des dégradations (100 €). La subvention régionale pour la location des installations d'EPS a disparu puisqu'intégrée dans la DAF désormais.

Vie de l'élève (VE) : ce service restreint comprend le fonds social lycéen (15 000 €), le Fonds Régional d'Aide à la Restauration (FRAR) pour 5 000 € et les crédits globalisés (2 500 €).

Administration et logistique (ALO) : une part de la DAF constitue la ressource principale de ce service (419 432 € soit + 48 812 €). Il y a également la contribution aux charges communes du service de restauration (62 826,60 € en baisse de 18 559 € en raison principalement de la diminution des recettes d'internat et de Jules Verne au SRH), la redevance du GRETA pour l'occupation des locaux et l'affranchissement (7 000 €), le loyer de la cafétéria (2 800 €) et diverses recettes moins importantes (nuitées, contributions des établissements rattachés au fonctionnement de l'agence comptable, dégradations).

Une recette pour la neutralisation de l'amortissement a également été prévue pour les immobilisations acquises sur dotations (3 630,08 €) et subventions (10 625,22 €).

Restauration et hébergement (SRH) : Les frais de demi-pension et d'internat des élèves fournissent respectivement 54,54 % (stable à 305 040 €) et 24,99 % (baisse sensible de 20 160 € correspondant à la vingtaine d'internes en moins) des recettes. Les deux autres ressources importantes sont l'hébergement des élèves du collège Jules Verne (68 880 € soit 12,32 %) et les repas des commensaux (31 205 € soit 5,58 %). La ressource de Jules Verne décroît en raison de la nouvelle convention qui prévoit que les reversements à la collectivité territoriale soient payés directement par le collège au CD 11. La subvention de la Région relative au dispositif « L'Occitanie dans mon assiette » (8 000 €) visant à promouvoir les produits de qualité et de proximité est présente pour la dernière année.

Bourses nationales (SBN) : il est créé un service spécial pour ces opérations d'aides à la scolarité à destination des familles entièrement financées par l'Etat. Seuls les lycéens sont concernés.

Opérations en capital (OPC) : aucune subvention d'investissement n'est attendue pour l'exercice à venir.

2. Les ouvertures de crédits (dépenses).

La structure du budget en dépenses est la suivante par ordre décroissant : service-domaine-activité-montant. Les domaines et activités obligatoires permettent de préciser la destination de la dépense selon les choix et objectifs assignés à l'établissement.

Activités pédagogiques (AP) : ce service regroupe l'ensemble des crédits relatifs à l'enseignement initial (crédits d'enseignement, crédits globalisés, reprographie, les équipements dans les salles, dépenses spécifiques en EPS), les voyages et projets pédagogiques.

Malgré la baisse du reversement du SRH et de la hausse très forte des dépenses énergétiques, le niveau des crédits disciplinaires de l'enseignement général, technologique et professionnel a été maintenu en 2023. La ligne « projets » est ramenée à 9 000 € pour tenir compte d'une part de l'évaluation financière du CA de juin dernier et d'autre part du développement de la part collective du Pass Culture.

Les mobilités ERASMUS+ sont intégrées cette année dans le budget initial et estimées à 110 000 € (soldes définitifs connus qu'en fin d'exercice). Cela concerne à la fois des mobilités d'enseignants et d'élèves. Il est prévu des départs pour Gandia (stages d'élèves du bac pro ASSP) et Totana en Espagne et Rome.

Vie de l'élève (VE) : en symétrie exacte des dépenses, ce service intègre les aides sociales que sont le fonds social lycéen en provenance du Rectorat (15 000 €) et le FRAR (5 000 €). Il porte également sur l'amélioration de la vie des élèves (fonds de vie lycéenne : 1 500 €) et les actions visant la santé et la citoyenneté (comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement : 1 000 €).

Administration et logistique (ALO) : les opérations liées à la viabilisation (près de la moitié de la DAF habituellement mais 61 % pour 2023), au fonctionnement, à l'entretien général, à l'administration et à l'amortissement sont retracées ici. Les dépenses énergétiques sont évaluées conformément au niveau qui devrait être atteint pour 2022 soit 322 000 € (+ 83 000 €). Une augmentation sur l'électricité et le gaz pourrait intervenir l'an prochain mais son ampleur reste encore indéterminée. Par ailleurs, il est question de l'élargissement du dispositif du bouclier tarifaire pour les collectivités et établissements publics. Enfin, la Région, comme elle l'a déjà fait grandement cette année, s'est engagée à aider financièrement les lycées en 2023 pour compenser le surcoût. Les contrats de maintenance et de vérifications réglementaires représentent 67 000 € et la maintenance hors contrats atteint 17 000 €. La charge d'amortissement s'élève à 18 210,97 €. Dans le domaine « entretien », la ligne « fournitures et matériels » perd 4 000 € et celle des produits de nettoyage environ 5 000 €.

L'amortissement constate annuellement la perte de valeur des biens immobilisés mais ne donne pas lieu à un décaissement c'est-à-dire à une sortie d'argent de la trésorerie de l'établissement. L'amortissement n'obère donc pas la capacité d'autofinancement (CAF) ni le fonds de roulement du lycée.

Restauration et hébergement (SRH) : il regroupe les achats de denrées alimentaires pour 330 130,88 € (59,03 % du service), de logistique propre au fonctionnement du service (12,16 % : entretien en hausse, fournitures et matériels) et les reversements (28,82 %) au FRH (Fonds Régional d'Hébergement, en baisse), au FCSH (Fonds Commun des Services d'Hébergement) et au service général du lycée.

Bourses nationales (SBN) : elles sont équivalentes en recettes et en dépenses : échelons de bourses et primes (d'internat, d'équipement et au mérite). L'établissement compte 544 boursiers sur 1 337 lycéens (soit 40,69 % des élèves contre 42,87 % un an plus tôt).

Opérations en capital (OPC) : un prélèvement sur fonds de roulement permet l'ouverture d'une ligne de précaution à 5 000 € pour l'acquisition éventuelle dans l'urgence d'une immobilisation (bien durable dont la valeur est supérieure à 800 € HT).

Montants et parts des services généraux en dépenses :

	LPO		LPO		LPO		LPO	
	2020		2021		2022		2023	
AP	175 119,00	26,34	168 869,00	24,79	154 169,00	23,51	256 080,00	31,06
VE	2 500,00	0,38	27 500,00	4,04	22 500,00	3,43	22 500,00	2,73
ALO	487 146,85	73,28	484 853,30	71,17	479 131,92	73,06	545 820,14	66,21
TOTAL	664 765,85	100%	681 222,30	100%	655 800,92	100%	824 400,14	100%

Au total, le budget de l'exercice 2023 s'élève à 2 008 701,14 € en dépenses et à 1 968 411,47 € en recettes. Cet écart de 40 289,67 € correspond aux écritures d'amortissement pour 3 955,67 € et au prélèvement sur fonds de roulement pour la section de fonctionnement de 31 334 € (correspondant à la différence entre le montant de la viabilisation dans la DAF 2023 et le niveau estimé des dépenses) et pour OPC de 5 000 €.



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LYCEE POLYVALENT JULES FIL

Lycée des métiers de la santé, du social et de l'industrie

Boulevard Joliot-Curie

CS50076

11890 Carcassonne Cedex

CHAPITRE
et
NATURE DE LA QUESTION TRAITÉE

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- *Séance du* : 01/12/2022

- *N° de séance* : 3

Chapitre : V

Nature : CONVENTIONS

I – CONVENTION RESTAURATION AVEC LE COLLEGE JULES VERNE :

Monsieur Arnal, adjoint gestionnaire, précise que le 0,5 ETP mis à disposition par le CD11 a été supprimé au 01/09/2022.

Ce fonctionnement a des répercussions sur les postes d'agents : perte d'un demi-poste en SRH. Il est à noter en plus que la Région n'a pas renouvelé deux postes vacants dont un au 01/09. Le Lycée Jules Fil a perdu 2,5 postes depuis le 01/03/2022.

Monsieur Batigne, représentant du personnel ATOSS, intervient pour dire qu'on ne sait pas sur quel calcul se base la suppression de postes par la Région alors que le fonctionnement de l'établissement est le même. Le personnel qui venait de Jules Verne ne vient plus.

41 personnels techniques de la Région actuellement.

On demande à Monsieur Arnal, adjoint gestionnaire, qui sont ces personnels techniques et quelle est la surface de l'établissement (information post conseil d'administration : 28 728 m2 de superficie de locaux). Y'a-t-il un lien entre la surface et le nombre de personnels ? Quels sont les critères par rapport à Montpellier et à Toulouse ? Monsieur Arnal, adjoint gestionnaire, répond que les critères sont objectifs et se basent sur les compétences : accueil, lingerie, informatique, encadrement des personnels, restauration...mais la Région n'a pas communiqué la dotation prévue pour l'établissement comme Jules Fil.

Est soulevé la question de l'uniformité dans la Région Occitanie. Monsieur Arnal, adjoint gestionnaire, note que doit être pris en compte l'état de l'établissement (neuf/ancien) ainsi que l'âge des personnels.

M. Becker, proviseur et M. Arnal, adjoint gestionnaire, ont relancé la Région à ce sujet mais pas de réponse.

Monsieur Arnal, adjoint gestionnaire, précise que cette convention prend effet pour une durée de 5 ans.

Le Conseil autorise le chef d'établissement à signer la convention fixant les modalités administratives, financières et matérielles d'hébergement des élèves du collège Jules Verne au service de restauration du lycée Jules Fil.



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LYCEE POLYVALENT JULES FIL

Lycée des métiers de la santé, du social et de l'industrie

Boulevard Joliot-Curie

CS50076

11890 Carcassonne Cedex

CHAPITRE

et

NATURE DE LA QUESTION TRAITÉE

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- *Séance du* : 05/12/2022

- *N° de séance* : 3

Chapitre : XI

Nature : *QUESTIONS DIVERSES*

I - QUESTIONS DIVERSES DEPOSEES PAR LES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES

1. Il semblerait qu'il y ait un problème de toilettes dont le nombre est insuffisant et sans point d'eau fonctionnel.

M. Arnal, adjoint gestionnaire : Des travaux pendant les vacances de Toussaint côté atelier donc pas d'eau sur évier côté garçons. Problème non réglé.

M. Denjean, représentant des enseignants : crêpi frais pendant la présence des élèves, abîmé par une élève mais repris ce jour.

Précision par Monsieur Arnal, adjoint gestionnaire : Travaux sur les autres toilettes du bâtiment Externat aux vacances d'été 2023 et non pas fin en mars 2023.

2. Est-ce qu'il est prévu sur une réunion parents professeurs pour parcours sup ?

Mme Vialaneix, représentante des enseignants, précise qu'une réunion est prévue en janvier 2023. Mme Ruffié, proviseure adjointe, souligne que parcours sup ouvre bientôt. Est mis en avant aussi l'action sur l'orientation « Les Ambassadeurs du supérieur » qui se déroulera le vendredi 16 décembre. Il s'agit d'une rencontre importante entre élèves et anciens élèves pour permettre des échanges dans les familles pendant les vacances scolaires. Le bilan du premier trimestre est aussi un relais important pour travailler sur l'orientation et sur parcours sup.

Mme Vialaneix, représentante des enseignants, note que parcours sup est en maintenance actuellement. C'est pendant les vacances de Noël que les élèves pourront avoir accès au parcours sup et aux formations. Dossiers ouverts vers le 20 janvier. Calendrier de parcours sup qui est paru il y a peu de temps et qui sera transmis aux familles.

II – MOTION DEPOSEE PAR LES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES (ANNEXE I) :

Lecture d'une motion des représentants des parents d'élèves : demande de report et du rétablissement des coefficients pour les épreuves du baccalauréat 2023.

Les professeurs expriment leur soutien au contenu de la motion lue par les parents d'élèves.

ANNEXE I

MOTION

Parents élus au Conseil d'Administration
Lycée Jules Fil, Carcassonne

le 01/12/2022

MOTION :

Demande de report des épreuves du baccalauréat 2023

Les représentants élus des parents d'élèves au Conseil d'Administration du lycée Jules Fil de Carcassonne font la demande officielle et respectueuse à toutes les instances de l'Education Nationale d'une part du report des épreuves du baccalauréat 2023 prévues les 20, 21 et 22 mars prochains, mais aussi de leur étalement et de la révision des coefficients des options.

Nombre d'entre nous ont déjà vécu l'année dernière avec des enfants bacheliers 2022, une année de stress permanent et de course contre la montre. Nous ne souhaitons pas que d'autres élèves soient de nouveau placés dans cet état de préoccupation et d'angoisse face au rythme effréné des cours. Se joignent à nous les parents des futurs bacheliers de 2023 mais aussi des classes de seconde et de première déjà en contrôle continu.

En effet, l'avancée des épreuves en mars constitue pour les élèves une forte réduction du temps d'apprentissage et d'assimilation des notions. La pression qui en découle, s'ajoutant à celle de la procédure Parcoursup est une vraie déstabilisation pour nos enfants aux conséquences psychologiques certaines.

Cette avancée plus que soutenue dans les programmes imposés ne permet pas, de notre point de vue, d'avoir pour ces élèves de terminale une année pleine et entière d'apprentissages.

Les programmes sont exigeants, préparent aux notions nécessaires aux enseignements supérieurs et ne doivent pas être appris, compris dans la précipitation due à un calendrier trop court.

Nos enfants ont droit à ce temps de préparation et d'appropriation cohérent face aux épreuves finales du cycle terminal, ce qui a été acté par M Blanquer en 2022 puisque les épreuves ont été reportées.

Le coefficient 32 de ces deux épreuves de spécialités ajoute encore un argument à notre plaidoyer.

De plus, le constat d'un fort relâchement l'an dernier à partir d'avril, suite au passage des épreuves de spécialité, tout en augmentant la tension de Parcoursup ouvert jusqu'au 6 avril ne nous laisse pas envisager sereinement la longue période de mars à juillet sauf à adapter ensuite les cours en renforcement sur les filières du supérieur choisies par les élèves.

Il est nécessaire d'étaler les apprentissages pour que nos adolescents se sentent en sécurité durant cette année clef clôturant le cycle terminal.

Dans un second temps, nous protestons contre l'inégalité des épreuves placées sur 3 jours pour 12 spécialités.

En effet, ce calendrier a engendré le doublement des sujets sur deux jours consécutifs mais force est de constater qu'ils n'ont pas été équivalents en termes de durée ou de difficulté.

Nous réclamons donc un étalement des 12 épreuves sur 12 jours par souci d'équité entre les élèves d'une même spécialité pour ce diplôme national.

Le report en juin permettrait largement un calendrier plus large dans un souci d'égalité face aux épreuves.

Attachés à la réussite de tous les élèves dans des conditions d'assimilation correctes et d'équité face aux épreuves et au travail fourni, les parents élus du lycée Jules Fil demandent le report des épreuves finales de spécialités au mois de juin 2023 ainsi que leur étalement.